



Fédération des
centres d'action bénévole
du Québec

Mémoire présenté par

La Fédération des Centres d'action bénévole du Québec
Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action 2024-2029
Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté

LE 14 avril 2023

Table des matières

La Fédération des Centres d'action bénévole du Québec (FCABQ).....	3
Les Centres d'action bénévole du Québec (CAB).....	4
État de situation	5
VVE 2024-2029	6
Thème 2 – Vie sociale et engagement dans la communauté.....	7
Thème 4 – Services et soutien pour demeurer à domicile.....	9
Thème 6 – Mobilité et transport.....	12
Conclusion	14
Recommandations	15

La Fédération des Centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)

Créée en 1972, la Fédération des Centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) est un organisme à but non lucratif qui regroupe 115 Centres d'action bénévole (CAB), présents partout au Québec. Sa mission est de mobiliser, soutenir et représenter les CAB afin de stimuler la promotion, la reconnaissance et le développement des différentes pratiques de l'action bénévole au sein de la collectivité. Les CAB, ce sont des dizaines de milliers de bénévoles et près d'un millier de travailleurs et travailleuses qui répondent au besoin de leur collectivité en offrant des services directs à la population, majoritairement aînées.

La FCABQ, tout en représentant les CAB, poursuit également des chantiers où elle joue un rôle de leader. Par exemple, la FCABQ est porteuse de la Semaine de l'action bénévole au Québec depuis 1974. À ce titre, elle instaure chaque année un thème et un visuel pour l'ensemble des acteurs du secteur communautaire et bénévole. Elle met à la disposition des organismes communautaires et des institutions publiques et privées une boutique en ligne (sur son site Internet) regorgeant d'une panoplie d'outils promotionnels afin de soutenir toutes les initiatives de reconnaissance de l'action bénévole et des bénévoles tout au long de la semaine. Un autre exemple démontrant l'engagement de la FCABQ envers la promotion de l'action bénévole demeure sa contribution à la création, en 1997, des Prix Hommage bénévolat-Québec (HBQ), plus haute distinction gouvernementale en action bénévole. La FCABQ demeure aujourd'hui active dans la promotion des prix HBQ tout en siégeant au comité de sélection des récipiendaires.

La FCABQ a également initié des projets d'envergure nationale touchant directement les aînés. À titre d'exemple, SécuriCAB, un service assurant la sécurité des aînés vivant à domicile et en situation d'isolement est actuellement mis en place à la grandeur du Québec et est rendu possible grâce à l'expertise de la FCABQ et des CAB membres. La FCABQ est également le partenaire principal du gouvernement dans l'optique de rendre les vérifications d'antécédents judiciaires gratuites des bénévoles œuvrant dans les organismes communautaires. Cette mesure servira grandement ces derniers ainsi que les utilisateurs de leurs services, dans lesquels nous retrouvons de nombreux aînés.

Les Centres d'action bénévole du Québec (CAB)

Comme présenté dans le cadre de référence des CAB membres de la FCABQ adopté en 2020¹, la mission des membres est de promouvoir et de développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux (sociocommunautaires- humanitaires) qui concernent la population de son territoire. Pour un CAB, le bénévolat est un instrument de développement personnel et social et une ressource significative pour la population en besoin d'aide matérielle et humaine. Bien ancré dans son territoire, le CAB définit particulièrement trois champs d'action pour la réalisation de sa mission :

- Le soutien aux organismes dans le développement, la promotion et la reconnaissance de l'action bénévole ;
- Le soutien à la communauté par des services directs aux individus, des services de références et d'accompagnement, etc. ;
- La gouvernance et la vie associative.

Le CAB reconnaît l'action bénévole comme étant à la fois le moyen et la réponse à certains besoins de la communauté avec l'amélioration de la qualité de vie comme finalité. Le bénévolat devient donc le vecteur tout désigné favorisant le développement personnel et social des individus. Il aura également comme effet de contribuer à l'instauration d'une conscience sociale en vue d'une prise en charge par et pour le milieu. Par son rôle de catalyseur des forces de l'action bénévole et de l'entraide communautaire, le CAB fait partie intégrante du progrès social et humain en instaurant des conditions propices à des lieux d'échange entre les différents acteurs de la communauté.

1

https://www.fcabq.org/client_file/upload/Publications/gestion%20et%20gouvernance/FCABQ_cadrere%CC%81fe%CC%81rence2020_final.pdf

État de situation

Les services aux individus offerts par les CAB ne cessent de croître d'année en année. Bien avant la crise sanitaire, répondre au flux important de demandes de services était devenu un enjeu de taille pour les CAB.

À titre d'exemple, les services offerts par les 7 CAB de la région des Laurentides ont augmenté de 65 % entre 2008 et 2018. Ceci représente, pour l'année 2018, 24 068 services directs à la population sur le territoire des Laurentides et majoritairement destinés aux aînés. Cette situation n'est pas l'exception, mais plutôt la norme pour tous les CAB membres de la FCABQ. Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée avec la pandémie.

À cet effet, gardons en tête que les CAB ont maintenu l'offre de services aux aînés et aux plus démunis pendant la pandémie, bien que le confinement ainsi que les décrets gouvernementaux obligeaient le retrait des bénévoles de plus de 70 ans. Ces derniers représentent le noyau de leurs bénévoles. Ainsi, l'accompagnement-transport bénévole, la livraison de repas à domicile, les appels de bienveillance et d'amitié ainsi que tout autre service ne contrevenant pas aux avis de la Santé publique ont perduré, et ce, malgré les ressources limitées qui étaient mises à la disposition des CAB.

Rappelons également le soutien de la FCABQ et des CAB membres qui ont répondu à l'appel de la Santé publique afin d'offrir gratuitement leur service d'accompagnement-transport bénévole vers les centres de vaccination. Ce sont plus de 300 000 kilomètres et plus de 7000 personnes aînées qui ont été desservies par des bénévoles œuvrant au sein des CAB. Certains CAB ont même adapté et développé des services afin de répondre aux besoins de leur population.

Il serait hasardeux de prétendre qu'avec la fin de la pandémie, la demande de service s'est amoindrie. C'est diamétralement l'opposé qui se déroule sous nos yeux. Les demandes de services pour les aînés offerts par les CAB ont explosé dans les dernières années. Que ce soient les accompagnements-transport, les repas livrés à domicile, les cliniques d'impôt, les visites et appels d'amitié, tous les services sans exception sont victimes de leur efficacité et témoignent du besoin grandissant de la population pour ces deniers.

Les CAB poursuivent leur mission contre vent et marée, mais force est de constater que les ressources s'épuisent de jour en jour dû au manque de reconnaissance et de soutien financier de la part du gouvernement. Ceux-ci étant impératifs afin d'assurer un maintien des services offerts et la qualité de ces derniers.

Il est essentiel de comprendre l'étendue des services offerts par les CAB favorisant le maintien à domicile et dans leur communauté. Sous le toit d'un CAB, la population aînée peut trouver les services suivants² :

- Accompagnement-transport bénévole
- Cliniques d'impôt
- Livraison de repas à domicile (par exemple les Popotes roulantes)
- ITMAV
- Carrefours d'information pour aînés (CIA)/Aide aux formulaires
- SécuriCAB
- Appels et rencontres d'amitié
- Cuisines collectives
- Dépannage alimentaire
- Groupe de soutien aux proches aidants
- Information et références
- Centres de jour
- Répit de groupe
- Activités communautaires pour aînés
- Bibliothèques roulantes

Le fait qu'autant de services soient rassemblés sous la gouverne d'un seul organisme est une force pour la communauté et se veut rassurant pour les aînés. Avec le temps, un lien de confiance important a été créé entre la population aînée et les Centres d'action bénévole membres de la FCABQ.

VVE 2024-2029

La FCABQ se réjouit du fait que le gouvernement a entrepris une consultation dans le cadre de l'élaboration du plan d'action Vieillir et vivre ensemble, 2024-2029. Bien que les deux dernières politiques VVE aient apporté certaines pistes de solutions et certains progrès, la FCABQ est d'avis que la prochaine mouture devra davantage prendre en considération le travail déjà accompli par les organisations actuellement sur le terrain et qui sont en continuelle relation avec les aînés. Ces

² Cette liste n'étant pas exhaustive de tous les services destinés aux aînés offerts par les CAB

organisations, dont sont partie prenante les CAB, sont à même de constater que les personnes âgées sont au cœur du développement social de leur collectivité, par leur participation active dans les projets et services offerts dans leur communauté. Ce faisant, les personnes âgées doivent être outillées de manière adéquate.

Dans le présent mémoire, nous présenterons les pistes de solutions que la FCABQ propose concernant 3 des 7 thèmes suggérés. Bien que nous aurions pu disserter sur l'ensemble des thèmes, nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les thèmes 2, 4 et 6. Ces derniers représentent pour nous les thèmes ayant des enjeux primordiaux concernant les âgés et les actions menées pour eux par les Centres d'action bénévole membres de la FCABQ depuis des décennies.

Thème 2 – Vie sociale et engagement dans la communauté

La FCABQ et les CAB comme acteurs au sein de la communauté et conformément à leurs missions sont d'avis que le bénévolat constitue une avenue de choix pour soutenir la participation sociale des âgés au Québec. Mais avant d'aller plus loin dans notre développement, la FCABQ tient à souligner qu'elle adhère à la définition suivante du bénévolat :

« Le mot bénévolat - *benevolus*, du latin *bene*, « bien » et *volo*, « je veux » - se définit d'abord comme un geste libre et gratuit. Il s'agit d'une action réalisée pour venir en aide à des personnes ou à des groupes qui en ont besoin, c'est une contribution généreuse et désintéressée, proposée à des personnes, à des organismes bénévoles, à la communauté ou à la société ».³

Les deux incitatifs principaux pour s'impliquer bénévolement sont : 1) Par plaisir ou par intérêt pour une activité ou une cause particulière et 2) Pour socialiser, échanger et développer un sentiment d'appartenance à un groupe avec qui vous partagez un intérêt commun.⁴ Les notions de plaisir et de socialisation sont donc au cœur de l'action bénévole et elles ne sont pas à négliger lorsque vient le temps de recruter de nouveaux bénévoles. Notons au passage que la force bénévole destinée aux services en maintien à domicile des âgés est en très grande majorité constitué d'âgés eux-mêmes.

Comme indiqué préalablement, un CAB est un lieu où l'on accompagne cette force bénévole dès son

³ Paré, S. et Wavroch, H. (2002). Le bénévolat ethnoculturel auprès des âgés. *Gérontophile*, 24(1), 11-15.

⁴ RABQ. (2018). Coup d'œil sur le bénévolat, 2^e version, p.4, (https://www.rabq.ca/admin/incoming/20180618150931_rapport-infographie.pdf)

arrivée dans l'organisme. Par exemple, l'entrevue d'accueil obligatoire, réalisée par des gestionnaires de ressources humaines bénévoles, se révèle une étape très importante afin de rendre cette expérience des plus enrichissantes, tant pour les futurs bénévoles que pour les personnes qui bénéficieront de leurs services.

Au cours de cette rencontre, les aspirants bénévoles sont guidés parmi l'éventail des implications qui correspondent à leurs intérêts et disponibilités. Ils sont aussi informés des limites d'action possible dans leur rôle de bénévole afin d'assurer la sécurité de tous à tous les niveaux et de l'importance d'exprimer leurs limites face à certaines situations. Le tout permet de rendre l'implication bénévole la plus satisfaisante tant pour l'aspirant bénévole que l'individu aidé et l'organisme qui l'accueille.

Bref, les CAB ont l'expertise pour accueillir et accompagner les bénévoles tout au long du processus. Le CAB se doit de faire respecter les limites de responsabilité du bénévole en ce qui concerne sa disponibilité, ses intérêts ainsi que sur le plan de ses compétences afin d'éviter une démobilisation ou un effritement de cette ressource indispensable à la qualité du tissu social d'une communauté. Tout au long du parcours bénévole au sein d'un CAB, ce dernier sera accompagné par des rencontres d'appréciation afin de maximiser son expérience. Le bénévole est au cœur de l'action d'un CAB. Tout est orchestré afin que celui-ci se réalise en tant qu'acteur de changement social dans sa communauté et où sa participation est mise à l'avant plan.

Les bénévoles sont les yeux et les oreilles des CAB lorsqu'ils sont sur le terrain. C'est pourquoi les CAB préconisent l'implication de ses propres bénévoles dans la mise en place et l'évaluation des services existants. Les services destinés aux aînés, aussi nombreux soient-ils, ont tous un tronc commun : ils prennent toujours en considération les besoins qui émanent du milieu et de la clientèle diversifiée qui le compose. Les services sont offerts par des bénévoles qui le font librement et gratuitement. Voilà en quoi résident les fondements mêmes de l'action communautaire : répondre aux besoins de la population par et pour cette population.

Outre le manque de temps, on identifie également le manque de visibilité des opportunités d'implication bénévoles disponibles. Or, le 26 mars 2020, au début de la pandémie, le premier ministre François Legault lançait cet appel : « C'est mon appel du jour, a lancé le premier ministre. Tous les Québécois qui veulent faire du bénévolat, qui peuvent faire du bénévolat, s'il vous plaît [...] c'est important. »⁵ Les résultats de ce simple appel à contribuer bénévolement ont eu des retombées

⁵ Site de Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1688596/coronavirus-infection-maladie-contagion-pandemie>, consulté le 10 avril 2023

phénoménales. En 72 heures, plus de 20 000 bénévoles⁶ ont répondu présents à l'appel du premier ministre, vague que même les organismes communautaires n'ont pu absorber par manque de ressources humaines pour accueillir en bonne et due forme cet engouement. On doit tirer la conclusion qu'une promotion provenant des hautes sphères gouvernementales est bénéfique au recrutement. Nous convenons que la situation pandémique était particulière, mais il n'en demeure pas moins que la promotion de l'action bénévole ne peut qu'aider au recrutement. Bien que le geste bénévole soit gratuit, la gestion des bénévoles, elle, ne peut l'être. Elle exige des ressources humaines et financières permettant un accueil, un accompagnement, un suivi et une évaluation des actions posées bénévolement au profit de la collectivité.

Nous demandons qu'un poste d'agent de développement et de promotion de l'action bénévole soit financé pour chaque CAB membre de la FCABQ au bénéfice de tous les OSBL et les communautés du Québec.

Nous demandons qu'une enveloppe soit dédiée à cette mission de promotion et de développement de l'action bénévole. Cette enveloppe devrait être injectée dans les CAB à travers le PSOC.

Nous demandons que le gouvernement du Québec soutienne la Semaine de l'action bénévole portée à bout de bras par la FCABQ depuis 49 ans.

Thème 4 – Services et soutien pour demeurer à domicile

Le soutien pour demeurer à domicile est constitué d'un continuum de services offerts par différents acteurs ayant tous leur rôle important à jouer. Cependant, force est de constater que depuis trop d'années, les organismes communautaires sont les enfants pauvres de ce continuum de service. Le financement provient majoritairement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et est octroyé en reconnaissance de la liberté des organismes communautaires de définir leurs orientations, leurs politiques et leurs approches (art. 335, LSSSS, 1999). Le soutien PSOC appuie la mission globale de l'organisme communautaire et contribue à la stabilité de ses ressources humaines et matérielles. Cette voie est la meilleure pour favoriser la participation des personnes âgées à l'organisation des services leur étant destinés. Reconnaissant que les organismes communautaires autonomes sont créés par et pour leur population, qui de mieux placé que les âgées eux-mêmes pour définir les services qu'ils souhaitent obtenir. Ceci permettrait de favoriser leur maintien à domicile ET dans leur communauté.

⁶ Statistiques provenant du site www.JeBenevole.ca créé et entretenu par la FCABQ depuis 2017

Par sa nature et son autonomie, l'organisme communautaire a une flexibilité dont le gouvernement ne peut se passer. Nous l'avons constaté pendant la crise sanitaire, les CAB sont demeurés au combat alors que plusieurs autres acteurs du continuum de services ont cessé leurs activités. Malgré ce constat, la Commissaire à la santé et au bien-être estime « que les sommes consenties aux organismes communautaires qui offrent des services en soutien à domicile ont progressé de moins de 2% par année au cours de la période à l'étude »⁷, c'est-à-dire entre 2015 et 2020. Il devient alors impossible pour les CAB de répondre à la demande grandissante de services conjugués avec la hausse du coût de la vie. Plusieurs CIUSSS ont recours à la contractualisation où l'organisme communautaire devient alors prestataire de services publics de SAD. Cette avenue nous semble périlleuse sur plusieurs aspects. D'une part, la précarité du financement accompagné par la difficulté de planification à moyen et long terme ne sont des facteurs gagnants pour personne. D'autre part, de telles ententes rendent la flexibilité reconnue aux organismes communautaires peu probable, voire impossible. Ainsi, plutôt que d'utiliser la force des organismes communautaires, on les encarcane dans les dédales administratifs propres à d'autres acteurs du continuum de services. Nous sommes d'avis que nous devons utiliser les forces propres à chacun des acteurs au lieu d'uniformiser les pratiques de ces derniers.

Comme indiqué préalablement, les services offerts par et pour les aînés afin de favoriser leur maintien dans leur communauté au sein d'un même CAB sont multiples. Cet état de fait n'est aucunement reflété dans le financement PSOC. Le financement octroyé devrait être en fonction des services offerts pour le SAD. Ainsi, un CAB qui offre de l'accompagnement-transport bénévole, une popote roulante, des visites d'amitié devrait recevoir un montant reflétant cet état de multi-services. Nous remarquons que l'apport provenant du PSOC dans les budgets des CAB représente un pourcentage moindre au global d'année en année. Alors que les services offerts par ces derniers ne cessent d'augmenter en nombre et en coûts (augmentation des denrées et du carburant entre autres), les augmentations et indexations provenant du PSOC ne suivent pas les tendances du terrain. Cette situation est insoutenable.

Au final, la conclusion à laquelle arrive la Commissaire ne saurait être plus claire : « Quoiqu'il en soit, le programme PSOC demeure sans conteste un partenaire dont la participation au SAD pourrait s'élargir ».⁸

⁷ Commissaire à la santé et au bien-être. Bien vieillir chez soi - Tome 1 : comprendre l'écosystème (2023), p. 62

⁸ IBID, p.62

Nous demandons que le gouvernement octroie des sommes supplémentaires destinées aux organismes communautaires par le biais du financement à la mission globale PSOC sur la base des services offerts par l'organisme favorisant le maintien à domicile et non sur la base d'un organisme, un financement.

Un autre enjeu identifié pour favoriser le maintien à domicile des aînés est la nécessité de rejoindre les personnes âgées, notamment celles en situation de vulnérabilité. Nous le savons, l'isolement social chez les aînés est un enjeu de société comme le rapporte le rapport de l'INSPQ de 2020 où 19% des aînés disaient manquer de compagnie et avoir le sentiment d'être isolés. Ce pourcentage grimpe à 39% pour les personnes âgées vivant seules. Comme nous l'indiquions à la page 6 du présent mémoire, nous désirons que le prochain plan d'action prenne en compte le travail déjà accompli par les organisations actuellement sur le terrain et qui sont en constante relation avec les aînés. Pour nous, l'une des pistes de solutions réside dans le programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) mis en place en 2015. Trop souvent, nous avons constaté des mesures ou une politique qui venaient remplacer des actions et où les résultats étaient probants au nom d'une certaine culture d'innovation. Cette manière de faire pousse inévitablement les acteurs du terrain à la stagnation et à l'abandon de pratiques gagnantes qui ne seraient plus admissibles au financement par projet. Les Carrefours pour aînés issus de la VVE 2012-2017 sont un exemple probant d'initiatives trop vite abandonnées. Le fait que plusieurs CAB continuent d'offrir un service comparable aux CIA (aide aux formulaires, information pour les aînés ou carrément CIA) démontre l'importance d'un tel service puisque, rappelons-le, les CAB répondent au besoin de leur communauté. Ce besoin est expressément nommé par les aînés.

Cela dit, les ITMAV ne méritent pas le même sort⁹. Leurs résultats sont probants au sein des communautés desservies par les CAB. Il nous faut renforcer ce programme et en assurer sa pérennité en rendant le financement récurrent et la bureaucratie moins lourde.

Les besoins sont sur le terrain, pas dans les bureaux. Il n'est pas logique que les travailleurs de milieu auprès des aînés vivent dans une telle précarité, en ne sachant pas si leur poste sera conservé. Cela affecte leur moral, mais également celui des aînés qui les côtoient. Les CAB sont les organismes

⁹ Durant la rédaction de ce mémoire, la FCABQ a pris connaissance de la lettre envoyée par le Secrétariat aux aînés aux organismes porteurs d'ITMAV. Nous sommes reconnaissant des avancées réalisées par le Secrétariat à ce niveau.

communautaires de prédilection pour un ITMAV par sa nature et pour la panoplie de services qui y sont donnés.

Nous demandons que le gouvernement augmente le financement des ITMAV; qu'il rende ce financement récurrent ou au minimum, qu'il crée des ententes de trois ans et qu'il comble les déserts de services à la grandeur du Québec.

Nous demandons que le gouvernement constate toute la complémentarité entre une ITMAV et les actions quotidiennes d'un CAB et qu'il prenne les mesures pour attribuer des ITMAV aux CAB, là où la communauté le réclame.

Thème 6 – Mobilité et transport

Dans votre document de consultation pour l'appel de mémoire, vous indiquez que les initiatives comme les accompagnements-transport bénévole (ATB) ne peuvent à elles seules répondre à la demande actuelle. Bien que nous convenions de cet état de fait, nous ajouterons que le Québec ne peut s'en passer. L'ATB est ancré dans les communautés et est tout simplement essentiel pour un trop grand nombre d'âinés, il répond à un besoin qu'aucun autre acteur du continuum de services ne peut répondre. Nous devons mettre en place des mécanismes propres aux organismes qui offrent de l'ATB afin de leur donner de l'air.

Comme les CAB constituent la très grande majorité des organismes offrant des ATB, il nous appert essentiel de bien définir ce service et, par le fait même, de ce qui le distingue des autres formes de transport puisqu'ils sont uniques en leur genre. Depuis de nombreuses années, la FCABQ s'est dotée d'un cadre de référence en ATB¹⁰ où on définit ce dernier comme : « un transport effectué par un conducteur bénévole dans le cadre des activités d'un organisme communautaire et bénévole dûment reconnu par l'Agence de la santé et des services sociaux. Le service d'accompagnement, comme son nom l'indique, consiste à accompagner toute personne ayant besoin de support physique, de réconfort ou de surveillance et qui ne peut trouver dans son entourage les ressources nécessaires pour lui rendre le service. **Ce service vient répondre d'abord et avant tout au besoin d'accompagnement de la personne.** La définition d'accompagnement: se joindre à quelqu'un pour

10

https://www.fcabq.org/client_file/upload/FCABQ/publications/gestion%20et%20gouvernance/20140319105154_FCABQ-cadre_ref_Acc_Transp_juin2013.pdf

aller où il va en même temps que lui en apportant le soutien nécessaire pour supporter la personne dans ses limitations physiques ou morales. »¹¹ Vous nous permettrez de mettre l'emphasis sur la notion d'accompagnement qui, pour nous, est essentielle et unique dans l'offre de service.

Les ATB en chiffre provenant des CAB¹² :

- + de 40 000 personnes utilisent les ATB
- + de 10 millions de KM parcourus par des bénévoles
- + 300 000 ATB/année
- L'ATB est le seul moyen abordable pour faire de l'interrégional (de long parcours)

Un aîné qui demande un ATB est, pour la plupart, un aîné qui n'a d'autre moyen de se rendre à son rendez-vous médical, d'aller faire des courses, d'aller participer à des activités communautaires ou encore qui a établi des liens de confiance très forts avec les bénévoles du CAB, ces liens ne sont pas transposables à un autre type de mobilité. Nous croyons à la multiplication des forces pour améliorer les services mais pas au dédoublement de ces mêmes services. Il est donc important dans toute mise en œuvre d'un programme de ne pas nuire aux forces déjà présentes sur le terrain.

Nonobstant nos recommandations qui précèdent et qui viendraient soutenir les CAB dans leur offre ATB, nous suggérons également des mesures à coût nul pour l'État mais d'un bienfait certain pour les CAB, les bénévoles et au final, les aînés usagers d'ATB.

Nous demandons que les bénévoles identifiés en ATB par les CAB aient une accréditation leur permettant d'avoir accès à ce qui suit :

- **Des vignettes uniformisées (dans le même sens que celles détenues par les personnes en situation d'handicap);**
- **Des places de stationnement proches des entrées principales de tous les centres hospitaliers destinées aux bénévoles pour que ceux-ci puissent remplir leur rôle d'accompagnateur pleinement;**
- **Que certaines voies réservées aux transports en commun le soient également pour les bénévoles puisque nous remarquons que de plus en plus de bénévoles vivant en banlieue sont réticents à faire ces ATB;**
- **Que tous les bénévoles puissent utiliser les locaux destinés aux bénévoles dans les centres hospitaliers pour permettre une sociabilisation et une aire d'attente.**

¹¹ IBID, p.7

¹² Données pré-pandémiques

Lors de l'adoption de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile en 2019, nous étions satisfaits du libellé encadrant le remboursement des frais d'utilisation du véhicule d'un bénévole où le conseil d'administration était autonome dans sa gestion. Or, le règlement adopté par le gouvernement en 2021¹³ n'apporte rien de bon et ne fait que nuire à l'agilité des organismes communautaires tels les CAB offrant de l'ATB. En plus de la méthode en catimini pour faire un tel changement, la FCABQ se questionne sur les véritables motifs d'un tel changement. Que gagne le gouvernement avec un tel règlement si ce n'est que de favoriser quelques acteurs du continuum de services au-delà des organismes communautaires autonomes? Ce mémoire le démontre, les CAB sont en harmonie avec leur communauté et au final, leur mission est de faire des actions par et pour les aînés, sans dédoublement, sans nuire aux autres acteurs en continuum de services.

Nous demandons, afin de favoriser l'agilité des CAB dans la mise en place des accompagnements transport bénévole et dans le respect de l'autonomie des groupes communautaires, que le gouvernement abroge ce règlement.

Conclusion

À la lecture de ce mémoire, vous avez constaté qu'en tant qu'acteurs de terrain, les CAB et leurs bénévoles sont incontournables dans la mise en œuvre de stratégies probantes ayant des effets positifs pour les aînés. La FCABQ reste ouverte et disposée à collaborer avec le Secrétariat aux aînés dans la rédaction de ce nouveau plan d'action et aussi dans la mobilisation des CAB sur le terrain quand viendra le moment de sa mise en œuvre. Nous croyons fermement que le gouvernement doit miser sur les forces vives actuellement sur le terrain, pour arriver à solutionner les problématiques. Celles-ci possèdent déjà l'expertise et ont prouvé qu'elles peuvent agir en complémentarité au système tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées.

En terminant, nous souhaitons rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que le bénévolat a des bienfaits majeurs sur la personne qui en est bénéficiaire, mais tout autant sur celle qui donne de son temps. Le gouvernement doit démontrer de manière importante qu'il supporte l'action bénévole pour le bien-être de toute la population du Québec.

¹³ 83. Aux fins de l'application de l'article 166 de la Loi, le montant total de la contribution financière ne peut excéder un montant de 0,54 \$ du kilomètre parcouru durant le transport.
(<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/T-11.2,%20r.%204>)

Recommandations

Attendu ce qui précède :

- **Qu'un poste d'agent de développement et de promotion de l'action bénévole soit financé pour tous les CAB membres de la FCABQ;**
- **Qu'une enveloppe dédiée à la mission de promotion et de développement de l'action bénévole soit injectée dans les CAB à travers le PSOC;**
- **Que le gouvernement du Québec soutienne la Semaine de l'action bénévole;**
- **Que des sommes soient exclusivement attribuées SAD dans la distribution du PSOC et que celles-ci reflètent les services réellement offerts par les organismes;**
- **Que le programme d'ITMAV soit pérennisé, bonifié, étendu tout en utilisant les CAB comme principaux vecteurs de ce programme;**
- **Que les bénévoles identifiés en ATB par les CAB aient une accréditation leur donnant toute la légitimité et la latitude pour réaliser leur action bénévole;**
- **Que le gouvernement abroge le règlement touchant la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile qui limite l'autonomie des conseils administration d'organismes communautaires autonomes.**

